

**FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS
DEMANDE VISA ARTISTES**

Art.1 A.R. du 26 mars 2014 – M.B. 17 avril 2014, Ed. 2
à compléter par l'artiste

° Avec ce formulaire, vous pouvez demander le visa artiste. Un visa artiste n'est une obligation légale que si vous ne pouvez pas travailler avec un contrat de travail ou en tant que travailleur indépendant conformément à l'article 1bis de la législation ONSS, qui stipule que tous les artistes sont habilités, pour leurs prestations artistiques, à travailler sous le régime 'travailleur salarié', même s'il n'y a pas de contrat de travail.
° La Commission Artistes évalue le caractère artistique des prestations, sur base de toute une série d'éléments issus de votre dossier. Ces informations sont indispensables pour que la Commission Artistes puisse procéder à l'évaluation.

1. IDENTIFICATION

<p><i>Nom et prénom:</i></p> <p>.....</p> <p><i>Adresse:</i></p> <p>.....</p> <p>.....</p>
--

° Numéro de registre national: _ _ _ _ _ - _ _ _ - _ _ _

2. QUESTIONS RELATIVES A VOS ACTIVITES ARTISTIQUES

✓ Pour quelles activités demandez-vous le visa artiste? Décrivez vos activités de la manière la plus détaillée possible. (Le visa n'est obligatoire que pour l'exercice d'activités sans contrat de travail ou sans le statut de travailleur indépendant.)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

✓ Depuis quand exercez-vous des activités pour lesquelles vous demandez le visa artiste?

.....

- ✓ Exercez-vous aussi des activités artistiques:
- a. en qualité de travailleur salarié? Si oui, pouvez-vous joindre des preuves?
OUI / NON
 - b. en qualité de travailleur indépendant? (à titre principal / complémentaire).
OUI / NON Si oui, avez-vous déjà demandé une déclaration d'activité indépendante? OUI / NON

✓ Indiquez si la conclusion d'un contrat de travail est impossible pour tout ou partie de vos activités / prestations artistiques et, le cas échéant, précisez dans quelles situations et pour quels motifs – pour autant qu'ils soient connus.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

✓ Si vous possédez un CV/portfolio ou d'autres documents utiles permettant à la Commission Artistes d'évaluer vos prestations artistiques, veuillez les joindre (exemple: site web, DVD, publication, ...)
Veuillez également préciser ici que les sources en question peuvent aussi être fournies par voie numérique, à n'importe quelle adresse mail

.....
.....
.....
.....
.....

✓ Si vous utilisez de nouvelles méthodes et/ou techniques d'expression, veuillez les indiquer. (la Commission Artistes utilise ces données pour pouvoir adapter l'évaluation du caractère artistique d'activités à ce qui se fait actuellement)

.....
.....
.....
.....

3. AUTRES REMARQUES

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nombre d'annexes

Je certifie sur l'honneur que la présente déclaration est correcte et complète, et que j'ai pris connaissance des communications importantes annexées.

<i>Date:</i>	<i>Signature:</i>
--------------	-------------------

Ces données sont demandées pour la constitution de votre dossier auprès de la Commission Artistes (A.R. du 26.03.2014 – Moniteur belge du 17.04.2014, Ed2). Elles sont également exploitables pour le traitement de votre dossier 'assujettissement' à l'INASTI / l'ONSS.

Conformément à la loi du 08.12.1992 relative à la protection de la vie privée, vous avez le droit de consulter vos données personnelles et de les modifier. Si vous souhaitez user de ce droit, adressez-vous par écrit au secrétariat de la Commission Artistes, SPF Sécurité sociale, Centre Administratif Botanique, Finance Tower, Boulevard du Jardin botanique 50 à 1000 BRUXELLES.

Pour en savoir plus sur le traitement de vos données, vous pouvez vous adresser à la Commission de la protection de la vie privée, rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles, <http://www.privacycommission.be/fr>

COMMUNICATIONS IMPORTANTES

1. Le visa artiste est délivré sur base d'une évaluation du caractère artistique de vos activités, à partir des différents éléments de votre dossier.
2. En cas de modification des données que vous nous avez communiquées, veuillez en informer la Commission Artistes.
3. Conservez un double de la présente demande et de ses annexes.

Données de contact: Adresse de la Commission « Artistes » SPF SECURITE SOCIALE, Finance Tower, Boulevard du Jardin Botanique 50 boîte 115 – 1000 BRUXELLES.

artistes@minsoc.fed.be

<http://www.socialsecurity.belgium.be/fr/le-statut-dartiste>

Secrétaire: Mme S. Amraoui